

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 07 septembre 2023 affichée le 07 septembre 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Patrice DUPIRE

Absents excusés : M. Benjamin GOUBET, M. Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE, M. Paul Hervé DUBOIS, M. Richard RISSO (procuration à M. Michel LALISSE), M. Blaise FENET (procuration à M. Patrice DUPIRE), M. Maxime GEORGE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2023-11-09/06

Avis sur une prime de mariage pour l'un de nos agents

Nombre de Membres en exercice : **15**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Monsieur le maire a reçu la sollicitation d'un agent qui souhaiterait savoir si une prime de mariage lui sera verser à l'occasion de son mariage.

Si le congé octroyé pour un mariage est encadré par la loi (Article L3142-1 du Code du travail) et prévoit une autorisation d'absence de 4 jours minimum, en revanche le versement de la prime de mariage n'a pas de caractère obligatoire au regard de la loi.

Monsieur le Maire propose cependant de faire un « geste » en ce sens et demande aux conseillers présents d'en fixer le montant.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable aux versements d'une prime de mariage d'un montant de 100€ à réaliser sur le mois d'octobre 2023.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 21 septembre 2023

**Pour extrait conforme ;
Mme Ingrid GUISE
Secrétaire de séance,**

**M. Michel LALISSE,
Maire,**

Publié sur le site internet le 09/02/2024

Envoyé en préfecture le 21/09/2024

Reçu en préfecture le 21/09/2024

Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724